Communauté de communes
COEUR DE NACRE

PROCES-VERBAL FAIT LE 23 SEPTEMBRE & TRANSMIS
LE 30 SEPTEMBRE AUX MEMBRES DU CONSEIL

DATE D'AFFICHAGE : 30 SEPTEMBRE 2009

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 17 septembre à 20H30, le conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s'est réuni à Douvres la Délivrande, sous la présidence de Monsieur Alain YAOUANC.

Etaient présents :
Mmes MOTTIN - BREZILLON - CURET - ROUSSEL.
MM. YAOUANC - GUILLOUARD - LAMBERT - GAUQUELIN - LOUSSOT - BOURDIN - CLARENCE - PARFAIT - LERMINE - FOUCHER - FRANCOISE - LEFORT - TRACOL - IVES - PAILLETTE - METERREAU - GUINGOUAIN - JOUY - PALAO - BOULARD - TRANQUART - MORIN - LE BOUTEILLER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
Mme AMAR pouvoir à M. GAUQUELIN, Mme BARRE pouvoir à M. METERREAU, M. MERCIER pouvoir à M. GUINGOUAIN, M. COROLLER pouvoir à Mme CURET, M. CHANU pouvoir à M. PALAO, M. SOENEN pouvoir à M. YAOUANC, Mme DUTOT pouvoir à M. TRANQUART.

Absents excusés :
Mme VINCENT, MM. LE LAY et HAMELIN.

Secrétaire de séance :
M. METERREAU

M. YAOUANC accueille les membres du Conseil communautaire et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 JUILLET 2009

2 – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Décision modificative n°2
2-2 Adoption du règlement de passation des marchés

3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PROMOTION TOURISTIQUE

3-1 Désignation d'un délégué titulaire à Calvados Création

4 – ENVIRONNEMENT

4-1 Adoption du projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA)

5 – AFFAIRES SOCIALES

5-1 Adhésion de Cœur de Nacre à la mise en place d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

6 – INFORMATIONS DIVERSES

→ 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2009

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 6 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

→ 2 – AFFAIRES FINANCIERES

2-1 DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT qui précise que le chantier du Centre Aquatique ne débutera au mieux qu'en toute fin 2009. Dans ces conditions, nous ne pourrons récupérer à temps la T.V.A. sur les études déjà réglées. Par ailleurs, il nous faut faire face aux études en cours.

Compte-tenu de ces éléments, nous pensons préférable de faire une décision modificative visant à diminuer le poste construction article 2313 à hauteur de 500 000 € pour alimenter le poste frais d'études article 2031. Cette décision va nous permettre de faire face aux études supplémentaires et se décompose comme suit :

- Article 2313 Construction - 500 000 €
- Article 2031 Frais d'études + 500 000 €

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 2 au budget primitif, telle que proposée par le Vice-président chargé des Finances.

2-2 ADOPTION DU REGLEMENT DE PASSATION DES MARCHES

Monsieur le Président donne la parole à M. LOUSSOT qui commente le règlement concernant la passation des marchés, fixant les modalités de fonctionnement.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ***adopte le règlement de passation des marchés tel que présenté de la Communauté de communes « Cœur de Nacre ».***
- ***autorise M. le Président à signer ce règlement.***

→ 3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / PROMOTION TOURISTIQUE

3-1 DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE A CALVADOS CREATION

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a adhéré le 6 juillet dernier à Calvados Création. Il est donc nécessaire de désigner un délégué pour siéger au sein de leur Conseil d'Administration.

Est candidat :

- Monsieur Camille FRANCOISE

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Camille FRANCOISE pour siéger au Conseil d'Administration de Calvados Création en tant que représentant de la Communauté de communes Cœur de Nacre.

→ 4 – ENVIRONNEMENT

4-1 ADOPTION DU PROJET DE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L'AIR

M. le Président informe que l'élaboration du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) a été confiée aux Conseils Régionaux par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Les régions Basse et Haute-Normandie ont souhaité se regrouper pour élaborer, à partir des deux PRQA existants adoptés en 2001, un PRQA commun plus proche des enjeux actuels, des préoccupations du grand public et des décideurs locaux.

M. le Président donne les grandes lignes des orientations du PRQA.

Après débat, les membres du Conseil regrettent que les orientations ne soient pas plus précises et apportent des remarques.

➔ Le Conseil communautaire, à la majorité absolue (4 votes contre et 3 abstentions uniquement sur la 3ème remarque)

- ***soutient la démarche du PRQA proposé par les Régions Basse et Haute-Normandie (1ère remarque)***
- ***émet des réserves sur la synthèse qui manque de précisions notamment sur notre territoire (2ème remarque)***
- ***fait remarquer que le bilan carbone ne tient pas compte de la photosynthèse (3ème remarque)***

→ 5 – AFFAIRES SOCIALES

5-1 ADHESION DE CŒUR DE NACRE A LA MISE EN PLACE D'UN CLIC

Monsieur le Président rappelle que suite à la réunion de présentation du projet de CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) sur la circonscription de Caen Ouest le 6 juillet dernier en présence du Sénateur Jean-Léonce DUPONT, le Conseil communautaire doit se prononcer au sujet de la participation de Cœur de Nacre à la mise en place de ce CLIC et plus particulièrement à la prise en charge du poste de coordonnateur par les Communautés de communes partenaires, au prorata de leur population de plus de 60 ans.

Après débat, le Bureau communautaire propose au Conseil de se prononcer favorablement.

Les membres du Conseil sans remettre en cause cette mission qui apportera un plus à notre population âgée estime que le Conseil Général se désengage d'une compétence qui lui appartient.

➔ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, (4 abstentions)

- ***accepte de participer à la mise en place du CLIC sur la circonscription de Caen Ouest et à la prise en charge du poste de coordonnateur par les Communautés de communes partenaires, au prorata de la population de plus de 60 ans.***
- ***autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.***

→ 6 – INFORMATIONS DIVERSES

Mme MOTTIN informe le Conseil qu'elle a eu quelques réactions sur un article du bulletin de Cœur de Nacre relatif au Lycée Cours de Notre Dame.

M. LEFORT estime qu'il ne faut pas seulement parler des instances communales et intercommunales dans notre bulletin mais également relater la vie de notre territoire, notamment le fait qu'il existe un seul lycée. Il souhaite avant tout parler des outils implantés sur notre territoire.

M. IVES considère que cet article est de la publicité.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Le Président lève la séance à 22h30.

Le Président, Le Secrétaire de séance,

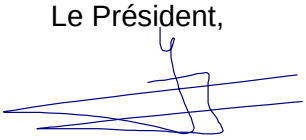

Alain YAOUANC Emmanuel METERREAU

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

ANISY

Maurice LAMBERT

Gérard LE LAY

BASLY

Yves GAUQUELIN

Annie AMAR

BERNIERES SUR MER

Maryvonne MOTTIN

Léone VINCENT

Jean-Pierre LOUSSOT

Patrice BOURDIN

COLOMBY SUR THAON

Daniel CLARENCE

Dominique PARFAIT

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Gilles FOUCHER

Camille FRANCOISE

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Andrew IVES

Jean-Pierre PAILLETTE

Mighuette BREZILLON

Michèle BARRE

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

François PALAO

Claude MERCIER

Franck JOUY

LUC SUR MER

Pierre COROLLER

André SOENEN

Fabienne CURET

Agnès ROUSSEL

Philippe CHANU

PLUMETOT

Georges HAMELIN

Michel BOULARD

SAINT AUBIN SUR MER

Annick DUTOT

Jean-Alain TRANQUART

Guy MORIN

Michel LE BOUTEILLER